



36^{ème} édition – OPEN BIKE HAUTE-GRUYERE

Samedi 19 septembre 2026

-

RÈGLEMENT

1. IMPORTANT POUR LES RECONNAISSANCES :

- 1.1. Les parcours définitifs seront balisés uniquement les jours précédant la course.
- 1.2. Un parcours de reconnaissance est disponible sous format GPX sur le site internet de la manifestation.
- 1.3. Les parcours traversent de nombreux terrains réservés à usage privé et pour lesquels nous avons obtenu une autorisation de passage pour le jour de la course uniquement, au bon vouloir des propriétaires concernés. Pour vos entraînements, merci de respecter cette condition et d'utiliser les sentiers balisés, en prenant soin de ménager cultures, clôtures et bétail sur votre passage.
- 1.4. Sur certains secteurs, les chemins empruntés sont fréquentés par des randonneurs notamment, pensez-y et adapter votre vitesse en fonction.
- 1.5. Respectez les endroits que vous traversez, protégez la nature et veillez à ne rien laisser sur votre passage.

2. RESPONSABILITÉS :

- 2.1. Tous les participants à l'OPEN BIKE HAUTE GRUYÈRE participent à leurs risques et périls.
- 2.2. Chaque participant doit avoir une assurance accident/maladie et est entièrement responsable de son état de santé. Tout rapatriement sur le parcours est à la charge du participant, respectivement de son assurance.
- 2.3. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages corporels et matériels aux participants, spectateurs et tiers.

- 2.4. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'effets personnels, de vélos ou de biens matériels similaires et autres dommages dans le cadre de l'ensemble de l'événement.

3. INSCRIPTIONS :

- 3.1. Les plaques de cadre ne seront remises que pendant les heures d'ouverture régulières. Aucune exception n'est possible pour des raisons organisationnelles. La preuve de paiement doit être présentée.
- 3.2. Les licenciés doivent présenter leur licence lors du retrait de la plaque de cadre. Les licenciés ne sont pas autorisés à prendre le départ dans les catégories populaires.
- 3.3. L'absence de participation entraînera la perte des frais d'inscription et il n'y a aucun droit à un remboursement. L'organisateur recommande de souscrire une assurance annulation (p. ex. via MSO Chrono) qui rembourse les frais d'inscription en cas de non-participation (accident, maladie, etc.).
- 3.4. En cas d'annulation d'ordre sanitaire ou de pandémie, l'inscription sera reportée pour 2027 ou remboursée partiellement.

4. CATÉGORIES ET FINANCES D'INSCRIPTIONS

- 4.1. Compris dans la finance d'inscription : Cadeau de participation - Plaque de cadre - Chronométrage - Ravitaillements – lavage – vestiaire/douche – parking.
- 4.2. Le tableau des catégories ci-dessous fait foi.
- 4.3. Chaque coureur est tenu de s'inscrire dans sa bonne catégorie d'âge. Un changement de date de naissance entraînera une disqualification de l'athlète.

Prix	Catégories	Heures départ	Catégorie	Age min.	Age max.	Année min.	Année max.	Distances - Parcours
	2026							
Courses poussins - Parcours sur la place de fête								
Gratuit	P200	16:55	Mini Riders filles & garçons (engin sans pédales)	0	5	2026	2021	0.3 km - aire de départ/arrivée
Gratuit	P300	16:45	Poussins filles & garçons (engin avec pédales)	0	4	2026	2022	
Gratuit	P300	16:30	Kids filles & garçons	4	5	2022	2021	1.1 km - aire de départ/arrivée
Courses enfants - Parcours sur la place de fête								
15,00 CHF	U9	9:00	Soft Garçons	6	8	2020	2018	2 km - aire de départ/arrivée
15,00 CHF	U9-F	9:15	Soft Filles	6	8	2020	2018	
15,00 CHF	U11	9:45	Cross Garçons	9	10	2017	2016	4 km - aire de départ/arrivée
15,00 CHF	U11-F	9:45	Cross Filles	9	10	2017	2016	
15,00 CHF	U13	10:15	Rock Garçons	11	12	2015	2014	8 km - aire de départ/arrivée
15,00 CHF	U13-F	10:15	Rock Filles	11	12	2015	2014	
Petit parcours - Estavannens - Gruyère - Enney								
20,00 CHF	U15	14:00	Mega Garçons	13	14	2013	2012	23 km - Estav. - Gruy.
20,00 CHF	U15-F	14:00	Mega Filles	13	14	2013	2012	
20,00 CHF	U17	14:00	Hard /Cadets Garçons	15	16	2011	2010	
20,00 CHF	U17-F	14:00	Hard / Cadettes Filles	15	16	2011	2010	
25,00 CHF	U-19F	14:00	Juniors Dames	17	18	2009	2008	
25,00 CHF	U-19	14:00	Juniors Hommes	17	18	2009	2008	
40,00 CHF	Popu-H-23	14:05	Populaire Homme	19	100	2007	1926	
40,00 CHF	Popu-F-23	14:05	Populaire Femme	19	100	2007	1926	
40,00 CHF	Elec-23	14:05	E-Bike 23 km sans classement	19	100	2007	1926	
60,00 CHF	TD-23	14:05	Tandem	19	100	2007	1926	
Parcours gourmand - Estavannens - Gruyère - Enney								
60,00 CHF	Gourm-23	10:30	Parcours Gourmand - VTT et E-Bike sans classement	13	100	2013	1926	23 km - Estav. - Gruy.
Grand parcours - Montbovon - Estavannens - Gruyère - Enney								
45,00 CHF	DA-47	12:00	XC - Dames 1	19	100	2007	1926	47 km - Montb. - Estav. - Gruy.
45,00 CHF	DA-47	12:00	XC - Dames 2	40	100	1986	1926	
45,00 CHF	HP-47	12:00	XC - HommeS	19	29	2007	1997	
45,00 CHF	MA-1-47	12:00	XC - Masters 1	30	39	1996	1987	
45,00 CHF	MA-2-47	12:00	XC - Masters 2	40	49	1986	1977	
45,00 CHF	SE-47	12:00	XC Seniors	50	100	1976	1926	
45,00 CHF	Popu-H-47	12:00	Populaire Hommes	19	100	2007	1926	
45,00 CHF	Popu-F-47	12:00	Populaire Dames	19	100	2007	1926	
60,00 CHF	TD-47	12:00	Tandem	19	100	2007	1926	
Grand parcours - Montbovon - Estavannens - Gruyère - Enney								
45,00 CHF	Elec-47	12:15	E-Bike 47 km	19	100	2007	1926	47 km - Montb. - Estav. - Gruy.

5. LA COURSE

- 5.1. Le Comité d'organisation se réserve le droit de modification des parcours en tout temps, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité.
- 5.2. Les participants doivent respecter les prescriptions de la loi sur la circulation routière (LCR). Les concurrents doivent se comporter en usagers normaux de la route et leur responsabilité personnelle demeure engagée. Il en va de même sur les chemins piétons.
- 5.3. Le port du casque type « VTT » ou « route » est obligatoire.
- 5.4. Chaque coureur doit être autonome en cas de crevaison ou petite casse mécanique
- 5.5. Le port de la plaque de cadre est obligatoire.
- 5.6. Seuls les vélos sans assistance électrique ou autre sont admis dans les catégories standards. Les vélos électriques sont seulement admis dans la catégorie E-BIKE.
- 5.7. Dans la catégorie E-BIKE, seuls les vélos avec assistance ne dépassant pas les 25km/h sont admis. Des contrôles peuvent être effectués sur certains tronçons des parcours. Les coureurs ne respectant pas cette règle seront disqualifiés.
- 5.8. Les coureurs de la catégories E-BIKE doivent respecter la charte E-BIKE de l'OPEN BIKE HAUTE GRUYÈRE
- 5.9. Le changement de vélo est interdit durant la course.

- 5.10. Les concurrents doivent se conformer strictement aux consignes données par les responsables de la course et de ses différents secteurs. Le comité d'organisation peut, en cas du non-respect des consignes disqualifier le coureur fautif.
- 5.11. Les coureurs doivent se soumettre obligatoirement aux heures de neutralisation, ceci pour des raisons de sécurité.
- 5.12. Pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné devra se rendre jusqu'au contrôle le plus proche pour s'annoncer. Toute personne accidentée doit signaler son abandon à la direction de course dès que possible, au plus tard, jusqu'à la fin de la course.
- 5.13. Tous les participants doivent se soumettre à un contrôle antidopage sur demande de l'organisation. Un résultat positif entraîne la disqualification.
- 5.14. Protection de l'environnement : tous les participants s'engagent à respecter l'environnement. En particulier, aucun détritue ne sera jeté sur le parcours, sauf aux postes de ravitaillement, dans les zones aménagées à cet effet. Le non-respect de cette règle peut être sujet à disqualification.
- 5.15. La conduite sur terrain privé doit être évitée avant et après la course. Les participants qui se trouvent dans des sections balisées interdites pendant l'entraînement seront exclus de la course.
- 5.16. Les réclamations doivent être adressées par écrit et au plus tard 20 minutes après l'arrivée du participant à la ligne d'arrivée, moyennant des frais de CHF 50.00 à la direction de course.
- 5.17. Neutralisation et horaire
 - 5.17.1. Estavannens (village) : 14h45
 - 5.17.2. Gruyères (route cantonale) : 15h30
- 5.18. L'organisation se garde le droit de modifier les heures de neutralisation selon les conditions météorologiques et pour les besoins de la manifestation en cas de force majeure.

6. RÉSULTATS

- 6.1. Seuls les coureurs parvenus sur la ligne d'arrivée seront classés. Les coureurs ayant abandonné ne seront pas classés de même pour ceux qui sont neutralisés.
- 6.2. Des prix matériels seront distribués aux premiers de chaque catégories
- 6.3. Les courses mentionnées « sans classement » ne sont pas récompensées

7. GÉNÉRAL

- 7.1. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'adapter le règlement ci-dessus à tout moment et sans préavis.
- 7.2. En cas de neutralisation totale, ou d'annulation pure et simple de la course ou de force majeure, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.
- 7.3. Les participants acceptent que les photos, enregistrements vidéo, interviews, etc. puissent être utilisés par l'organisateur, les sponsors ou d'autres prestataires de services à des fins publicitaires sans qu'il soit nécessaire de réclamer un quelconque dédommagement à la radio, à la télévision, sur Internet, sur les médias sociaux, dans la presse écrite ou au cinéma. Toutefois, l'organisateur s'engage à ne pas diffuser d'images pouvant nuire à l'intégrité des participants.
- 7.4. Les données des participants peuvent être utilisées par l'organisateur et ses partenaires à des fins de marketing.
- 7.5. En s'inscrivant, le participant accepte le règlement. Le non-respect du règlement de course entraînera la disqualification.
- 7.6. Les règlements publiés sur Internet en français ont autorité.
- 7.7. Les termes utilisés dans le présent règlement visent tant les femmes, les hommes que les enfants.

8. PARCOURS ENFANTS – RECONNAISSANCE

- 8.1. Responsabilité en cas d'accident : Chaque participant reconnaît qu'il participe à la course et/ou à la reconnaissance du parcours sous sa propre responsabilité. En cas de chute, blessure ou tout autre accident, la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée.
- 8.2. Évaluation personnelle des capacités : Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer qu'il est physiquement apte à participer à la course. Chaque participant doit être pleinement conscient de ses capacités physiques et techniques avant de s'engager sur le parcours.
- 8.3. Dangers liés aux obstacles : Le parcours peut comporter des obstacles techniques et des sections dangereuses. Chaque participant est informé que ces obstacles peuvent être évités ou contournés par une signalisation mise en place. Il est de la responsabilité de chaque concurrent de décider s'il est capable ou non de franchir ces sections en toute sécurité.
- 8.4. Port des équipements de protection : Le port d'un casque homologué est obligatoire durant toute la durée de la course. Il est recommandé de porter d'autres équipements de protection adaptés (gants, genouillères, coudières, etc.).

- 8.5. Prudence et vigilance : Chaque participant est tenu d'adopter une conduite prudente et responsable. Les descentes et passages techniques doivent être abordés avec vigilance. L'organisation décline toute responsabilité en cas de mauvaise appréciation du participant.
- 8.6. Reconnaissance des obstacles : Il est vivement recommandé de reconnaître les obstacles avant de les franchir à vélo.